

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D026
ESPACE DE LOISIRS - MODULE DE FITNESS PMR

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics ;

Vu la délibération n° 2023/019 en date du 3 mars 2023 adoptant le projet "aménagement de l'espace de loisirs - année 2023" dont les aménagements pour personnes à mobilité réduite ;

Vu la proposition de la Société SITE EQUIP en date du 23 mai 2023 ;

Vu l'inscription au budget primitif 2023 de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer des équipements pour personnes à mobilité réduite - PMR- sur l'aire de jeux de l'espace de loisirs du lac des Varennes ;

DECIDE

Article 1 : La Société SITE EQUIP, dont le siège social est à Saint-Soupplets (77165) - 7 route de Marcilly, est retenue pour la fourniture et la pose d'un module de fitness CHEST pour personnes à mobilité réduite.

Article 2 : Le montant de la dépense s'élève à 2 670.50 € hors taxes, soit 3 134.60 € toutes taxes comprises.

Article 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 08/06/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

